

L'honorable M. DUFF: Très bien! très bien.

Le très honorable M. GRAHAM: Je suis allé plus loin. J'ai discuté la question avec quelques-uns de nos amis américains et j'en ai gardé l'impression qu'ils pourraient peut-être prendre avantage sur nous sur certaines questions. Je m'en revins en songeant que si nous ne faisons pas en sorte d'assurer notre propre sauvegarde à ce point de vue, nous n'avancerions pas à grand'chose.

Lorsque j'occupais le poste de ministre des Chemins de fer, notre Commission des chemins de fer a proposé,—peut-être le projet lui avait-il été proposé à elle-même,—une union entre elle et l'Interstate Commerce Commission pour l'étude des questions de trafic international. Une discussion à laquelle participèrent divers intéressés, particulièrement des transporteurs et des membres de la Commission des chemins de fer, eut finalement lieu dans ma chambre, où j'étais retenu par la maladie. Je n'étais pas d'excellente humeur, en tout cas, et peut-être mal disposé ce jour-là. Le résultat de tout cela, c'est qu'aucune entente semblable ne fut conclue. Je n'ai pas l'intention d'expliquer à cette Chambre pourquoi cette entente ne fut pas conclue, mais je dirai que j'en vins à la conclusion que la proposition n'aurait pas été avantageuse aux producteurs ou aux compagnies de transport du Canada.

Comme l'a dit mon honorable ami de Guysboro (l'honorable M. Duff) ce projet de loi est très important. Sa portée dépasse peut-être celle que nous nous imaginons, et il a des ramifications qui ne nous ont peut-être pas été signalées, et sur lesquelles il se peut qu'on n'ait pas attiré l'attention du ministère.

Mais sur le Saint-Laurent, par exemple, nous avons plusieurs petites embarcations, comme les canots automobiles, et il est nécessaire dans cette localité particulière de leur permettre qu'ils fassent des opérations de transport. Je me demande comment ce bill les toucherait. Vu que je suis président du comité auquel le bill doit être soumis, je ne puis naturellement pas m'engager. Je tiens à entendre les arguments pour ou contre avant d'en venir à une conclusion. C'est une mesure qui peut faire beaucoup de bien et nous devons prendre soin de ne pas faire de faux pas. Je suppose que le comité ne fera pas comparaître de témoins, mais il donnera sans doute à tous les intéressés, les chemins de fer, les compagnies de navigation marchande, les propriétaires de petits navires, les compagnies de transport aérien et les compagnies de transport automobile,—toutes les chances de se faire entendre. J' imagine que les gouvernements provinciaux se feraient entendre au sujet du trafic automobile sur grandes routes.

L'honorable M. DANDURAND: Pas nécessairement.

Le très honorable M. GRAHAM: Je suis porté à croire qu'ils désireront se faire entendre, et dans ce cas nous devons leur donner le temps de soumettre leurs vues avant que nous en arrivions à des conclusions. C'est une des raisons qui me font proposer que le comité s'assemble après l'ajournement de la Chambre, non pas pour discuter la matière du projet de loi, mais pour arrêter la procédure à suivre pour aviser les intéressés du temps où ils pourront comparaître devant le comité.

L'honorable M. DANDURAND: Comme je l'ai déjà dit, tous les intéressés auront toute chance de se faire entendre devant le comité des chemins de fer. Je ne ferai que répéter ce que j'ai dit hier, savoir que la deuxième lecture n'engage aucun honorable sénateur sur le principe du bill. Les honorables membres auront pleinement l'occasion d'exprimer leur opinion et de prendre une attitude sur le principe du projet de loi soit lorsque nous discuterons le rapport du comité, soit lorsque la troisième lecture sera proposée.

Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) a exprimé un doute quant à la possibilité de faire quelque chose de pratique dans le sens de la réglementation du trafic du camionnage automobile, cette question étant surtout de la compétence provinciale. Comme je l'ai déjà dit, j'estime que les provinces sont aussi intéressées que le Dominion à maintenir certaines normes d'exploitation des lourds auto-camions et à protéger leurs chaussées; elles tiendront très probablement à collaborer avec le gouvernement fédéral à l'établissement d'une entente pratique.

Notre comité des chemins de fer est tout désigné pour entendre toutes les parties intéressées. Afin de presser les choses et, comme le disait mon très honorable ami (le très honorable M. Graham), de préparer les voies en vue des séances du comité, je propose que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

L'honorable M. DANDURAND propose que le projet de loi soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, des télégraphes et des ports.

L'honorable M. PARENT: Etant donné l'importance de ce projet de loi, je désirerais savoir si l'on a l'intention de faire sténographier les témoignages rendus devant le comité.